

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

(Article 163 Loi sur l'instruction publique)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tiendra une séance extraordinaire **le 15 mai 2018, à 19 h 30**, au centre de services de Rivière-du-Loup, situé au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, pour traiter des sujets suivants :

- 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 3. Action collective contre la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et 67 autres commissions scolaires dans le dossier de Cour numéro 150-06-000007-138 : mandat de négociation donné au cabinet Morency, Société d'avocats
- 4. Période de question du public
- 5. Levée de la séance

Donné à Rivière-du-Loup, ce 10 mai 2018.

Éric Choinière, avocat Secrétaire général